

Union internationale des télécommunications

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

X.1581

(09/2012)

SÉRIE X: RÉSEAUX DE DONNÉES, COMMUNICATION
ENTRE SYSTÈMES OUVERTS ET SÉCURITÉ

Echange d'informations sur la cybersécurité – Echange
garanti

**Transport de messages de défense interréseaux
en temps réel**

Recommandation UIT-T X.1581



RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X
RÉSEAUX DE DONNÉES, COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS ET SÉCURITÉ

RÉSEAUX PUBLICS DE DONNÉES	X.1–X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	X.200–X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	X.300–X.399
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	X.400–X.499
ANNUAIRE	X.500–X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS SYSTÈMES	X.600–X.699
GESTION OSI	X.700–X.799
SÉCURITÉ	X.800–X.849
APPLICATIONS OSI	X.850–X.899
TRAITEMENT RÉPARTI OUVERT	X.900–X.999
SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET DES RÉSEAUX	
Aspects généraux de la sécurité	X.1000–X.1029
Sécurité des réseaux	X.1030–X.1049
Gestion de la sécurité	X.1050–X.1069
Télébiométrie	X.1080–X.1099
APPLICATIONS ET SERVICES SÉCURISÉS	
Sécurité en multidiffusion	X.1100–X.1109
Sécurité des réseaux domestiques	X.1110–X.1119
Sécurité des télécommunications mobiles	X.1120–X.1139
Sécurité de la toile	X.1140–X.1149
Protocoles de sécurité	X.1150–X.1159
Sécurité d'homologue à homologue	X.1160–X.1169
Sécurité des identificateurs en réseau	X.1170–X.1179
Sécurité de la télévision par réseau IP	X.1180–X.1199
SÉCURITÉ DU CYBERESPACE	
Cybersécurité	X.1200–X.1229
Lutte contre le pollupostage	X.1230–X.1249
Gestion des identités	X.1250–X.1279
APPLICATIONS ET SERVICES SÉCURISÉS	
Communications d'urgence	X.1300–X.1309
Sécurité des réseaux de capteurs ubiquitaires	X.1310–X.1339
ECHANGE D'INFORMATIONS SUR LA CYBERSÉCURITÉ	
Aperçu général de la cybersécurité	X.1500–X.1519
Echange concernant les vulnérabilités/les états	X.1520–X.1539
Echange concernant les événements/les incidents/l'heuristique	X.1540–X.1549
Echange de politiques	X.1550–X.1559
Heuristique et demande d'informations	X.1560–X.1569
Identification et découverte	X.1570–X.1579
Echange garanti	X.1580–X.1589

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

Recommandation UIT-T X.1581

Transport de messages de défense interréseaux en temps réel

Résumé

La présente Recommandation spécifie un protocole de transport pour la défense interréseaux en temps réel (RID, *real-time inter-network defence*) reposant sur la transmission de messages RID au moyen du protocole de transfert hypertexte/de sécurité de la couche transport (HTTP/TLS). Pour cela, cette Recommandation énumère les dispositions pertinentes de la norme RFC 6546 de l'IETF et indique si elles ont un caractère normatif ou informatif.

Historique

Edition	Recommandation	Approbation	Commission d'études
1.0	ITU-T X.1581	2012-09-07	17

AVANT-PROPOS

L'Union internationale des télécommunications (UIT) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (ICT). Le Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

Le respect de cette Recommandation se fait à titre volontaire. Cependant, il se peut que la Recommandation contienne certaines dispositions obligatoires (pour assurer, par exemple, l'interopérabilité et l'applicabilité) et considère que la Recommandation est respectée lorsque toutes ces dispositions sont observées. Le futur d'obligation et les autres moyens d'expression de l'obligation comme le verbe "devoir" ainsi que leurs formes négatives servent à énoncer des prescriptions. L'utilisation de ces formes ne signifie pas qu'il est obligatoire de respecter la Recommandation.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux développeurs de consulter la base de données des brevets du TSB sous <http://www.itu.int/ITU-T/ipr/>.

© UIT 2013

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1	Domaine d'application 1
2	Références..... 1
3	Définitions 1
3.1	Termes définis ailleurs 1
3.2	Termes définis dans la présente Recommandation 1
4	Abréviations et acronymes 1
5	Conventions 2
6	Transport de messages de défense interréseaux en temps réel 2
6.1	Introduction 2
6.2	Terminologie 2
6.3	Transmission de messages RID sur HTTP/TLS..... 2
6.4	Considérations relatives à la sécurité 2
6.5	Considérations de l'IANA 2
6.6	Remerciements 2
6.7	Références 3
	Bibliographie..... 4

Introduction

La Recommandation UIT-T X.1500, Techniques d'échange d'informations sur la cybersécurité, fournit des lignes directrices relatives à l'échange d'informations sur la cybersécurité, y compris d'informations sur les incidents et les indicateurs, telles que celles fournies dans la présente Recommandation. Le format d'échange de description d'objet incident (IODEF, *incident object description exchange format*) définit une représentation commune de modèle de données XML pour l'échange d'informations sur les incidents en matière de sécurité informatique, et la défense interréseaux en temps réel (RID, *real-time inter-network defence*) offre une méthode de communication sécurisée de documents IODEF en vue de la prise en charge coopérative des incidents de sécurité entre les parties intéressées. Cette Recommandation spécifie un protocole de transport pour la RID reposant sur l'échange de messages RID au moyen du protocole de transfert hypertexte/de sécurité de la couche transport (HTTP/TLS, *hypertext transfer protocol/transport layer security*).

Le paragraphe 6 spécifie une méthode de transport des messages de défense interréseaux en temps réel (RID).

Recommandation UIT-T X.1581

Transport de messages de défense interréseaux en temps réel

1 Domaine d'application

La présente Recommandation spécifie un protocole de transport pour l'échange de messages de défense interréseaux en temps réel (RID, *real-time inter-network defence*) au moyen du protocole de transfert hypertexte/de sécurité de la couche transport (HTTP/TLS, *hypertext transfer protocol/transport layer security*).

Les implémentations assurant l'échange d'informations sur les incidents doivent pouvoir être conformes à toutes les législations, réglementations et politiques nationales et régionales applicables.

Les responsables de l'implémentation et les utilisateurs de toutes les Recommandations UIT-T, y compris la présente Recommandation et les techniques sous-jacentes, doivent respecter toutes les législations, réglementations et politiques nationales et régionales applicables.

2 Références

La présente Recommandation se réfère à certaines dispositions des Recommandations UIT-T et textes suivants qui, de ce fait, en sont partie intégrante. Les versions indiquées étaient en vigueur au moment de la publication de la présente Recommandation. Toute Recommandation ou tout texte étant sujet à révision, les utilisateurs de la présente Recommandation sont invités à se reporter, si possible, aux versions les plus récentes des références normatives suivantes. La liste des Recommandations de l'UIT-T en vigueur est régulièrement publiée. La référence à un document figurant dans la présente Recommandation ne donne pas à ce document, en tant que tel, le statut d'une Recommandation.

[IETF RFC 6546] IETF RFC 6546 (2012), *Transport of Real-time Inter-network Defense (RID) Messages over HTTP/TLS*.
<https://datatracker.ietf.org/doc/rfc6546/>

3 Définitions

3.1 Termes définis ailleurs

Aucun.

3.2 Termes définis dans la présente Recommandation

Aucun.

4 Abréviations et acronymes

La présente Recommandation utilise les abréviations et acronymes suivants:

HTTP	protocole de transfert hypertexte (<i>hypertext transfer protocol</i>)
IANA	Internet Assigned Numbers Authority
RID	défense interréseaux en temps réel (<i>real-time inter-network defence</i>)
TLS	sécurité de la couche transport (<i>transport layer security</i>)
XML	langage de balisage extensible (<i>extensible markup language</i>)

5 Conventions

Les termes suivants sont considérés comme équivalents:

- A l'UIT, l'emploi du futur d'obligation ("shall" en anglais) est équivalent à celui d'autres moyens d'expression de l'obligation (comme "must" en anglais), la même chose valant pour leurs formes négatives.
- A l'UIT, l'emploi du futur d'obligation ("shall" en anglais) est équivalent à l'emploi à l'IETF du mot "MUST" en anglais.
- A l'UIT, l'emploi de la forme négative du futur d'obligation ("shall not" en anglais) est équivalent à l'emploi à l'IETF des mots "MUST NOT" en anglais.

NOTE – A l'IETF, les mots en anglais "shall" et "must" (en caractères minuscules) sont employés dans les textes informatiques.

6 Transport de messages de défense interréseaux en temps réel

Le paragraphe 6 définit le transport de messages de défense interréseaux en temps réel (RID), tel qu'il est spécifié dans [IETF RFC 6546]. Ce paragraphe fait directement référence à [IETF RFC 6546]. Y sont mis en correspondance les numéros des paragraphes avec ceux des sections de manière que le paragraphe 6.x corresponde à la section x de [IETF RFC 6546], leurs intitulés concordant aussi.

6.1 Introduction

La section 1 de [IETF RFC 6546] est informative.

6.1.1 Modifications par rapport à la norme RFC 6046

La section 1.1 de [IETF RFC 6546] est informative.

6.2 Terminologie

La section 2 de [IETF RFC 6546] est normative.

6.3 Transmission de messages RID sur HTTP/TLS

La section 3 de [IETF RFC 6546] est normative.

6.4 Considérations relatives à la sécurité

La section 4 de [IETF RFC 6546] est normative.

6.5 Considérations de l'IANA

La section 5 de [IETF RFC 6546] est normative.

6.6 Remerciements

La section 6 de [IETF RFC 6546] est informative.

6.7 Références

6.7.1 Références normatives

La section 7.1 de [IETF RFC 6546] est informative.

Dans la présente Recommandation, la section 7.1 de [IETF RFC 6546] est identifiée comme étant informative, car l'UIT-T n'a pas adopté de position sur ces références par rapport à la présente Recommandation. Toutefois, il est reconnu que l'IETF a identifié un ensemble de références normatives pour sa norme RFC 6546.

6.7.2 Références informatives

La section 7.2 de [IETF RFC 6546] est informative.

Bibliographie

- [b-UIT-T X.1500] Recommandation UIT-T X.1500 (2011), *Techniques d'échange d'informations sur la cybersécurité.*
- [b-UIT-T X.1541] Recommandation UIT-T X.1541 (2012), *Format d'échange de description d'objet incident.*
- [b-UIT-T X.1580] Recommandation UIT-T X.1580 (2012), *Défense interréseaux en temps réel.*

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	Gestion des télécommunications y compris le RGT et maintenance des réseaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Terminaux et méthodes d'évaluation subjectives et objectives
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données, communication entre systèmes ouverts et sécurité
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information, protocole Internet et réseaux de prochaine génération
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication